

La première partie de ce document a pour objet de tracer, avec exactitude, dans le domaine du statut juridique des personnes, les bornes qui ne peuvent être franchies sans mettre en péril la cohésion de la société française, dans la fidélité à nos valeurs et à nos engagements internationaux.

La seconde partie se propose, d'une manière générale, d'aborder la rencontre des cultures, avec le souci d'en identifier certains obstacles et de définir les conditions propres à la favoriser. A cet effet, elle examine tout d'abord les questions nouvelles posées à la laïcité républicaine par une religion minoritaire, l'Islam, et par là même les conditions dans lesquelles la culture de toute une composante de la population suscite l'approfondissement de nos valeurs fondamentales et le renouvellement de nos manières d'être. Elle évoque ensuite certains lieux privilégiés - école, associations, médias - où s'opère, où devrait s'opérer, le rapprochement des cultures.

Sur toutes ces questions, fort délicates puisqu'elles traitent de la préservation du lien social à travers l'analyse de problèmes liés aux ressorts les plus intimes de l'individu, le Haut Conseil entend à la fois faire oeuvre de clarification en adoptant le point de vue du politique - c'est-à-dire, avant tout, de celui qui se préoccupe de l'avenir de la cité - et émettre des propositions à l'intention des responsables.

